

VOLET INVESTISSEMENTS – CONTENU NUMÉRIQUE – LISTE DE CONTRÔLE

Les documents énumérés ci-après doivent nous parvenir afin que la demande soit considérée comme étant complète. Tous ces documents sont requis au plus tard à la date limite. Nous ne pouvons garantir qu'un document soumis après la date limite sera inclus dans l'analyse du projet soumis au conseil d'administration aux fins de décision.

DOCUMENTS	REQUIS?
1. Un plan détaillé du contenu numérique, incluant : a. Une description du contenu numérique; b. Les façons dont le contenu numérique contribue à soutenir la série audiovisuelle; c. Des renseignements sur l'auditoire cible, l'expérience des utilisateurs, l'interactivité et la rejouabilité; d. Les spécifications techniques (pour les sites Web, les jeux ou les applications mobiles, de réalité augmentée ou de réalité virtuelle); e. Des renseignements sur les protocoles de sécurité afin d'assurer la sécurité des enfants et des utilisateurs; f. Les opportunités de marché et la structure de monétisation (le cas échéant).	Oui
2. Un plan du projet, incluant d'importants précédents (réalisations et durées) à l'appui de la faisabilité du projet.	Oui
3. Tout autre matériel créatif disponible (c.-à-d. une série Web afférente ou tout autre contenu audiovisuel, un exemple de scénario, etc.)	Non
4. Un document démontrant comment le contenu numérique reflète la diversité et l'inclusion au Canada (contenu, équipe de production numérique, etc.)	Oui
5. Une preuve d'identité juridique canadienne (c.-à-d. les documents d'incorporation de la production ou de la société mère).	Oui
6. La structure financière proposée.	Oui
7. Une lettre ou une/des entente(s) du producteur ou d'une plateforme admissible indiquant l'intention de rendre l'émission disponible à l'auditoire canadien visé.	Oui
8. Une preuve à jour du financement confirmé, incluant toute licence, investissement, subvention ou calcul du crédit d'impôt provincial et fédéral, le cas échéant.	Non
9. Un Plan de développement de l'auditoire (PDA) détaillé, incluant un calendrier et un budget de production. Vous trouverez un gabarit du Plan de développement de l'auditoire et du Budget de développement de l'auditoire sur le site Web du Fonds Shaw-Rocket. Si le PDA soumis est le même que celui accompagnant une demande via le Volet Audiovisuel, veuillez vous assurer que celui-ci est adapté spécifiquement au public ciblé par le contenu numérique.	Oui
10. Si la demande s'applique à un contenu numérique associé à la saison subséquente d'une série (c.-à-d. la saison 2 ou plus), un rapport détaillé comportant des analyses et autres mesures de succès du contenu numérique associé à la saison précédente (c.-à-d. nombre d'utilisateurs, visionnements, impressions, partages, visites sur le site Web, nombre de téléchargements, etc.)	Oui, le cas échéant.
11. Un sommaire du devis actuel et un devis détaillé et complet de la production, incluant un montant approprié alloué au marketing et à la promotion, le tout daté et signé.	Oui
12. Un profil des sociétés de production et de coproduction, ainsi que de la (les) société(s) mère(s).	Oui
13. Une liste de l'équipe de production numérique, y compris le CV ou une biographie des principaux créateurs (ces derniers peuvent inclure le producteur, le producteur délégué, le réalisateur (incluant le directeur technique, le directeur de la création, le directeur artistique et le directeur interactif), le programmeur principal, le concepteur et le directeur du projet).	Oui

Le Fonds Shaw-Rocket se réserve le droit de refuser l'évaluation de demandes incomplètes.

LE FONDS SHAW-ROCKET SE RÉSERVE LE DROIT D'EXIGER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
À LA DEMANDE.